

SAVOIR

VOLUME 4, NUMÉRO 1, NOVEMBRE 1998

Une rentrée historique !

Réinvestir en éducation
Nouveau site Internet
Conseil d'établissement
Réforme de l'éducation



La Fédération
des commissions
scolaires
du Québec

POSTE MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Nbre

Bik

Permis 517259 Québec

SAVOIR

Volume 4, numéro 1, novembre 1998

Le magazine *SAVOIR* est publié quatre fois l'an par le Service des communications de la Fédération des commissions scolaires du Québec. Son tirage est de 5 600 exemplaires. Le contenu de cet exemplaire a également été déposé sur le site Internet de la FCSQ à l'adresse www.fcsq.qc.ca, section *Publications*.

Coordination de la publication
et de la rédaction
Brigitte Roy
broy@fcsq.qc.ca

Coordination de la commandite
Denis Pouliot
dpouliot@fcsq.qc.ca

Correctrices d'épreuves
Nathalie Masse
Denise Ouellet

Équipe rédactionnelle
Guy Beaudin, Roland Bégin, André Caron,
Pierre Caron, Berthier Dolbec, Alain Guimont,
Guy Perrault, Denis Pouliot,
Jean-Pierre Rathé, Brigitte Roy

Mise en pages
Propage communication-marketing

Impression et distribution
Secteur de l'imprimerie de la FCSQ
Jacques Bélanger
Marc-André Morissette

N.D.L.R. - Les textes inclus dans ce document ont été féminisés dans la mesure du possible. Cependant, lors de certains passages, il nous a semblé plus pratique d'utiliser la forme masculine afin de faciliter la lecture. Il ne faudrait y avoir qu'une manière d'alléger le texte et, d'aucune façon, une procédure discriminatoire.

La reproduction du présent document, en tout ou en partie, est autorisée à la condition d'en mentionner la source et de ne pas l'utiliser à des fins commerciales.

Service des communications
La Fédération des commissions
scolaires du Québec
1001, avenue Bégon
Case postale 490
Sainte-Foy (Québec) G1V 4C7

Téléphone : (418) 651-3220
Télécopieur : (418) 651-2574
Courrier électronique : info@fcsq.qc.ca
Site Internet : www.fcsq.qc.ca

Document : 5827
Dossier : 1-605-03
Dépôt légal - 4^e trimestre 1998
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
Imprimé au Canada

ARTICLES	Une rentrée historique !	
	Un dynamisme nouveau souffle sur les commissions scolaires	3
	Recommencer à investir en éducation	
	Un message qui passe !	4
	Site Internet de la FCSQ	
	Laissez-moi vous guider...	5
	La révision de la fiscalité locale pour l'an 2000	7
	La direction de centre et le conseil d'établissement	10 et 11
	Projet de santé et sécurité en milieu scolaire	17
	Carrefour de l'emploi	
Le marché de l'emploi est prometteur pour les jeunes	17	

CHRONIQUES	Services éducatifs	
	Prendre le virage du succès : une réforme bien engagée 35 ^e mondial des métiers	9
	Perfectionnement	
	Nouvelle fonction, nouveaux défis Plus de 500 participants !	13
	Relations du travail	
	La négociation au ralenti	6
	L'analyse-conseil de la gestion Un outil fort précieux pour l'administration	14 et 15
	Propos juridiques et pratiques	
	La libéralisation des marchés publics Application aux commissions scolaires	18

NOTE

Le prochain *Savoir* sera expédié en février 1999. La date de tombée pour ce numéro est le 15 décembre 1998.

Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous adresser à M^{me} Brigitte Roy, conseillère en communications à la FCSQ, au (418) 651-3220 ou par courrier électronique à l'adresse broy@fcsq.qc.ca.



Une rentrée historique ! Un dynamisme nouveau souffle sur les commissions scolaires

Il me fait particulièrement plaisir de communiquer avec les élus scolaires, les gestionnaires et tous ceux et celles qui œuvrent à la réussite de nos élèves par le biais de ma première intervention dans le SAVOIR.

Je voudrais tout d'abord féliciter les 1 142 commissaires d'écoles qui ont été élus le 14 juin dernier, dont 429 nouveaux commissaires. Dans le cadre d'une tournée des régions du Québec, que j'ai effectuée au cours des dernières semaines et qui m'a donné l'occasion de rencontrer plus de 500 commissaires d'écoles, j'ai pu constater le dynamisme qui souffle sur les nouvelles commissions scolaires.

Les attentes de la population sont grandes et que la volonté des commissions scolaires de réussir cette réforme est indéniable. Pour sa part, la FCSQ a pris l'engagement politique de la promouvoir, de collaborer avec le gouvernement et de faciliter le travail de ses membres. Je l'ai d'ailleurs rappelé à la ministre de l'Éducation, M^{me} Pauline Marois, lors de sa visite à l'occasion de la première rencontre de notre nouveau conseil général.

Maintenant que les réformes de structures sont derrière nous, il nous faut revenir à l'essentiel : l'élève. Le gouvernement doit s'engager à consentir davantage de ressources pour que nous puissions recommencer à développer nos services aux élèves.

D'ores et déjà, j'annonce que la Fédération va se faire un devoir d'interpeller les partis politiques jusqu'à la fin de la campagne électorale. Pourquoi les Québécoises et les Québécois accepteraient-ils que notre système public d'enseignement soit moins financé que dans la majorité des autres provinces canadiennes, soit environ 300 \$ de moins par élève en moyenne, pour un manque à gagner de l'ordre de 400 M\$ annuellement ? Cette situation est inacceptable. À l'heure du déficit zéro, les écoles publiques devront recevoir leur juste part. Nous y veillerons !

AU TOUR DES MUNICIPALITÉS MAINTENANT !

Sur un autre plan tout aussi d'actualité, je félicite nos commissions scolaires qui ont appuyé massivement la Fédération lors des audiences de la Commission sur les finances publiques et la fiscalité locales. Plusieurs commissions scolaires ont présenté des mémoires, d'autres nous ont appuyés lors de notre présentation de deux heures, le 24 septembre, d'autres ont écrit ou ont adopté des résolutions en appui à la position adoptée par le conseil général, le 22 août dernier. Nous pouvons être fiers de cette mobilisation qui, de toute évidence, porte fruit.

**Toute réforme
d'envergure
de la fiscalité locale
exige, au préalable,
une réelle
rationalisation dans le
nombre et la gestion
des municipalités.**

Il apparaît, à ce moment-ci, que notre plaidoyer pour le maintien de la gestion du transport et des bâtiments scolaires ait été entendu positivement. Nous devons maintenant convaincre la Commission sur la fiscalité de la nécessité d'accorder une marge de manœuvre aux commissions scolaires, sans pour autant augmenter le fardeau fiscal des contribuables. Je rappelle que le mémoire de la Fédération est très clair à ce sujet. La proposition des commissions scolaires d'abolir le plafond de la taxe scolaire ne doit pas avoir pour effet d'en remettre davantage sur les épaules des contribuables. Toute réforme d'envergure de la fiscalité locale exige, en effet, au préalable, une réelle rationalisation dans le nombre et la gestion des municipalités qui sont

1 400 comparativement à 69 commissions scolaires. Les élus scolaires ont livré la marchandise en procédant à de nombreuses restructurations et coupures. C'est maintenant aux municipalités de faire leur part en diminuant leurs dépenses afin de mieux redistribuer les sommes perçues à même les taxes locales.

IL FAUT REVOIR LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS SCOLAIRES

Qui dit responsabilités accrues dit également meilleure considération pour les élus scolaires qui ont vu leurs responsabilités croître sans que l'on revoie leur rémunération. Nous avons entrepris des discussions à ce sujet avec le ministre de l'Éducation pour examiner conjointement l'ensemble de la problématique de la rémunération des commissaires d'écoles, à l'occasion du changement important qui s'opère dans les responsabilités des élus scolaires. Un dossier à suivre...

Parmi les autres préoccupations de la Fédération en cette rentrée scolaire, il y a, bien sûr, les négociations que nous entreprendrons avec nos personnels avec un objectif de souplesse dans l'organisation du travail. Il y a aussi le dossier de la formation continue. Il nous apparaît essentiel d'insister sur la contribution importante des commissions scolaires dans le développement local et régional.

Pour ma part, je vais mettre toutes mes énergies à bien vous représenter. Je suis à votre écoute et j'entends refléter fidèlement vos préoccupations. Je vous invite à suivre le travail de notre Fédération en consultant notre nouveau site Internet (www.fcsq.qc.ca) et à me faire part de vos commentaires et suggestions par la voie du courrier électronique à l'adresse presidence@fcsq.qc.ca

André Caron
André Caron
Président général
FCSQ

Attaché de presse à la FCSQ dpouliot@fcsq.qc.ca



Recommencer à investir en éducation Un message qui passe !

Dès la rentrée scolaire, la Fédération était déterminée à sensibiliser l'opinion publique et à faire comprendre au gouvernement que la réforme de l'éducation devait s'accompagner des ressources qui permettraient de recommencer à investir dans les services directs aux élèves.

Les dizaines d'entrevues que le président, M. André Caron, a accordées aux médias nationaux, les communiqués de presse diffusés à la suite du conseil général, les conférences de presse tenues conjointement par la Fédération et les porte-parole des commissions scolaires dans diverses régions comme à Rivière-du-Loup, Chicoutimi, Rouyn, Québec et Gatineau, ainsi que la participation du président à des émissions de télévision de grande écoute, ont porté fruit.

En effet, on a vu, on a lu, on a entendu de la part des médias un concert unanime en faveur d'investissements d'argent neuf en éducation. Aucun analyste ou éditorialiste n'a mis en doute cette position des commissions scolaires.

IL NE FAUT PAS NÉGLIGER LE POUVOIR DES MÉDIAS

Les réactions politiques n'ont pas tardé. Dès le 28 août, la Presse canadienne et le journal *Le Soleil* de Québec rapportaient cette déclaration de la ministre de l'Éducation, M^{me} Pauline Marois : « Il y a des besoins nouveaux qui apparaissent et il faudra y répondre. Il y a du réinvestissement à faire ».

Pour sa part, le premier ministre du Québec, M. Lucien Bouchard n'est pas resté, lui non plus, insensible à cet appel des commissions scolaires. Le 16 septembre, *Le Devoir* titrait une nouvelle « Bouchard promet de réinvestir dans l'éducation ».

À quelques jours du déclenchement des élections, le président, M. André Caron, refaisait une nouvelle offensive médiatique. *Le Quotidien* de Chicoutimi, à l'instar des autres journaux du Québec, y faisait écho sous la manchette : « Investir dans l'éducation - Le monde scolaire exige des engagements ». *La Presse* en rajoutait sous le titre : « La révolution des pupitre »; article dans lequel le

président déclarait « qu'à l'école on ne coupe pas de pupitres. Personne ne poireaute sur une liste d'attente. C'est dans dix ans que l'on constatera les effets des compression ».

En réplique, on retrouvait dans les quotidiens du lendemain coiffant un discours de M. Lucien Bouchard : « Deux priorités : la santé et l'éducation ».

Le discours a porté. Il faut continuer à le marteler dans le cadre de la campagne électorale afin d'obliger les partis à parler d'éducation et à se commettre sur la place publique. Cette intervention des commissions scolaires est d'autant plus nécessaire qu'un sondage Crop - La Presse - TVA, diffusé le 27 octobre, révélait que les préoccupations de la population pour l'éducation venaient après la santé, la lutte contre le chômage, la constitution et le référendum, à égalité avec le développement économique.

Pour que le message passe, il faut en parler et les médias constituent un levier important pour qu'il soit entendu.

Le monde scolaire exige des engagements

Le monde scolaire exige des engagements... Le monde scolaire exige des engagements... Le monde scolaire exige des engagements...



Le monde scolaire exige des engagements... Le monde scolaire exige des engagements... Le monde scolaire exige des engagements...

Priorité

Priorité... Le monde scolaire exige des engagements... Le monde scolaire exige des engagements...

Les commissions scolaires pressent Québec de remettre de l'argent dans le milieu

Les commissions scolaires pressent Québec de remettre de l'argent dans le milieu... Le monde scolaire exige des engagements... Le monde scolaire exige des engagements...

Bouchard promet de réinvestir dans l'éducation

Bouchard promet de réinvestir dans l'éducation... Le monde scolaire exige des engagements... Le monde scolaire exige des engagements...

Marois croit qu'il faut investir à tous les niveaux en éducation

Marois croit qu'il faut investir à tous les niveaux en éducation... Le monde scolaire exige des engagements... Le monde scolaire exige des engagements...



Site Internet de la FCSQ Permettez-moi de vous guider...



Internet est de plus en plus sur toutes les lèvres ! Le réseau des réseaux est devenu une source d'information inestimable et indispensable dans tous les domaines. Et cette affirmation est encore plus vraie lorsqu'on s'intéresse au réseau de l'éducation. Constatant le grand potentiel de ce nouvel outil de communication pour les intervenants en éducation, la Fédération des commissions scolaires a lancé son site Internet le 1^{er} septembre, grâce à une commandite de Desjardins. Vous n'avez peut-être pas eu l'occasion d'y accéder ou de le consulter à fond ? Qu'à cela ne tienne ! Permettez-moi de vous offrir une visite guidée...

D'entrée de jeu, j'aimerais vous rassurer. Le site Internet de la FCSQ a été conçu à prime abord pour favoriser une grande accessibilité. Il comporte peu d'images, ce qui permet à des ordinateurs moins performants d'y avoir accès. Il se présente sous une page d'accueil semblable à une table des matières de magazine à la différence près que, lorsque vous désirez obtenir une information, vous n'avez qu'à cliquer dessus. La page d'accueil comporte plusieurs rubriques : *Commissions scolaires*, *Commissaires d'écoles*, *Quoi de neuf ?*, *Communiqués de presse*, *Publications*, *Mémoires et allocutions*, *Services aux membres*, *Sites de références* et, enfin, *FCSQ*. Commençons notre visite.

COMMISSIONS SCOLAIRES ET COMMISSAIRES D'ÉCOLES

La rubrique *Commissions scolaires* est, certes, la plus intéressante pour le public en général. Chaque commission scolaire membre de la FCSQ

compte une page accessible via une carte cliquable du Québec, répartie en régions. Vous désirez obtenir des informations sur une commission scolaire ? Vous cliquez sur la section *Commissions scolaires*, puis sur l'item

Liste par région. Vous aurez accès à une carte sur laquelle vous pourrez cliquer la région d'origine de la commission scolaire choisie, puis sur son nom. Selon les renseignements disponibles, vous pourrez alors connaître le nombre d'élèves, d'écoles, d'employés, le budget, l'étendue du territoire, en plus d'obtenir les coordonnées de la commission, les noms des dirigeants et des commissaires d'écoles. Vous aurez aussi accès au site Internet de cette commission.

Les internautes trouveront également dans la section *Commissions scolaires* la liste alphabétique des adresses et des numéros de téléphone pour chaque commission scolaire ainsi qu'un document d'information décrivant le rôle de la commission scolaire, sa structure, son financement, etc. Un document semblable portant sur le rôle des commissaires d'écoles est également accessible dans la section *Commissaires d'écoles*.

QUOI DE NEUF ?, COMMUNIQUÉS DE PRESSE ET PUBLICATIONS

La section *Quoi de neuf ?* vous offre un aperçu des nouveautés offertes sur le site Internet de la FCSQ ainsi que des capsules portant sur l'actualité scolaire. Un événement frappe le monde scolaire ou la scène politique et vous désirez connaître la réaction de la Fédération ? En cliquant sur la section *Communiqués de presse*, vous aurez accès à tous les communiqués émis récemment par la FCSQ.

Une publication en particulier vous intéresse ? La section *Publications* regroupe les principales publica-

tions produites par la FCSQ. Vous pouvez également vous inscrire à une liste informatisée qui vous permettra de recevoir un avis électronique lorsqu'une nouvelle publication est disponible sur le site.

MÉMOIRES ET ALLOCUTIONS

La Fédération a fait des représentations lors d'une commission parlementaire ou le président fait une intervention dans le cadre d'un colloque et vous désirez connaître la teneur de ses propos ? Cliquez sur la section *Mémoires et allocutions*. Elle vous donnera accès aux contenus intégraux des mémoires et des allocutions de la FCSQ.

FCSQ ET SERVICES AUX MEMBRES

Cette section recueille des informations variées sur les services offerts par la FCSQ : dons d'ordinateurs, perfectionnement, concertation régionale, Services juridiques et Services des relations du travail. Vous y trouverez également la liste des membres du personnel ainsi qu'un document complet sur le rôle de la FCSQ, sa structure, son financement et ses services.

SITES DE RÉFÉRENCE ET MOTEUR DE RECHERCHE

La section *Sites de référence* propose des liens vers près de 1 000 sites traitant d'éducation. Une mine d'information pour les intervenants scolaires !

Vous cherchez des informations sur un sujet particulier ? Consultez notre moteur de recherche en cliquant sur l'icône qui représente une paire de jumelles. Un simple mot clé vous donnera accès à tous les fichiers abordant ce thème sur le site.

La visite guidée vous a plu ? N'hésitez pas à faire votre propre visite... Au besoin, demandez à un parent ou un ami de vous initier. Mais, attention... l'usage d'Internet crée immédiatement la dépendance !



La négociation au ralenti

Les conventions collectives applicables aux personnels syndiqués à l'emploi des commissions scolaires sont venues à échéance le 30 juin dernier. La Loi sur le régime de négociation dans le secteur public et le secteur parapublic établit un calendrier de négociation qui prévoit que la négociation peut débuter 6 mois avant l'échéance des conventions collectives. Où en sommes-nous près de 10 mois après le début possible des négociations ?

Au rythme où vont les choses actuellement, la statistique qui établit à 18 mois la durée moyenne d'une ronde de négociation n'étonne guère. Une multitude de facteurs expliquent cette situation. On n'a qu'à penser au nombre de salariés, plus de 450 000, dont les conditions de travail font l'objet de cette ronde de négociation; au nombre de conventions collectives à renouveler, 8 seulement pour les commissions scolaires francophones; à la diversité des secteurs touchés et à la grosseur de plusieurs des organisations en présence; et déjà la durée nécessaire pour renouveler par entente toutes ces conventions collectives se comprend plus facilement.

Le principal élément qui explique cependant l'état peu avancé des négociations actuelles est sans aucun doute la décision du gouvernement de tenir des élections le 30 novembre et la volonté compréhensible du gouvernement de ne pas négocier durant la campagne électorale.

Il ne faut pas croire, pour autant, qu'il ne se passe rien. Au moment d'écrire ces lignes, des rencontres ont lieu avec les différents syndicats pour leur permettre de compléter l'ensemble de leurs demandes. Une fois ces demandes reçues par la partie patronale, celle-ci dispose théoriquement, selon la loi, d'un délai de 60 jours pour faire connaître ses offres à la partie syndicale.

La préparation de ces offres implique d'importants travaux pour les différentes équipes patronales de négociation : détermination des orientations; analyse des demandes syndicales; consultation des commissions scolaires; analyse de la jurisprudence développée par les tribunaux d'arbitrage sur les conventions récemment expirées; préparation des requêtes de mandat pour acceptation par le Comité patronal de négociation et autorisation par la suite par le Conseil du trésor, tel que prévu par la loi; élaboration des propositions qui seront transmises subséquemment aux syndicats pour permettre l'enclenchement des négociations.

Compte tenu du contexte électoral et de la décision du gouvernement de retarder le dépôt des offres patronales, nous sommes dans l'attente de l'autorisation par le Conseil du trésor des requêtes de mandat que nous lui avons acheminées au mois de juin dernier.

Les demandes des différents syndicats ne laissent aucun doute sur leur désir de voir les salaires des employés augmentés de façon significative pour les prochaines années, soit une augmentation générale de 11,5 % pour les trois années que devraient durer les prochaines conventions collectives. Préalablement à cette augmentation, la CEQ exige des sommes importantes à la suite des travaux effectués depuis 1992 avec la partie patronale dans le dossier des relativités salariales. Cette demande est évaluée, pour l'ensemble des enseignants, à 700 millions de dollars par année, et ce, rétroactivement au mois de décembre 1995, tel que le prévoit la convention qui venait à échéance le 30 juin dernier.

D'autres demandes des syndicats portent, pour le personnel enseignant, sur l'obligation pour les commissions scolaires d'engager toutes les ressources enseignantes qui leur sont allouées par le MEQ. Pour le personnel professionnel et le personnel de soutien, les

demandes syndicales font état de l'obligation pour les commissions scolaires de respecter des planchers d'emploi.

Quant aux offres patronales, elles respecteront les orientations retenues lors de la dernière réunion du conseil d'administration de la Fédération au mois d'avril dernier, à savoir que les prochaines conventions collectives devront permettre aux commissions scolaires :

- de mettre en œuvre les conditions favorables à l'application des nouvelles dispositions de la Loi sur l'instruction publique, en favorisant l'émergence de la diversité et de l'autonomie pédagogique des établissements;
- de travailler à assurer des services concurrentiels et adaptés aux clientèles jeunes et adultes afin de leur permettre de poursuivre des études supérieures ou de rencontrer les exigences du marché de l'emploi;
- d'assumer leurs responsabilités d'employeur par la poursuite de la décentralisation graduelle et complète de l'organisation du travail pour les trois catégories de personnel afin de dégager une souplesse organisationnelle pour chacun des établissements.

Les offres patronales refléteront donc ces orientations, que partage également le MEQ, mais refléteront également les résultats de la consultation effectuée auprès des commissions scolaires au mois de mai 1998.

La table n'est donc pas encore mise tout à fait pour l'enclenchement des prochaines négociations, mais des étapes importantes sont réalisées ou en voie de l'être. Le dépôt des offres patronales devrait donc se faire au mois de décembre prochain, à moins d'un revirement de position du gouvernement actuel ou encore d'un changement de gouvernement à la suite des élections ce qui pourrait avoir pour effet, dans ce dernier cas, de retarder ce dépôt en 1999.



La révision de la fiscalité locale pour l'an 2000

Le gouvernement a mis en place la Commission nationale sur les finances et la fiscalité locales le 28 mai dernier. Cette Commission regroupe dix membres parmi lesquels une personne a été recommandée par la Fédération des commissions scolaires du Québec et cinq personnes par le milieu municipal.

Les travaux de la Commission portent sur :

- une révision des diverses sources de revenus à la disposition des municipalités;
- une réflexion sur certains éléments d'une fiscalité d'agglomération;
- une révision des politiques de péréquation en milieux municipaux et scolaires;
- une réflexion sur le transfert, dans un contexte de décentralisation, de certaines responsabilités gouvernementales;
- l'instauration possible d'un régime de financement des nouvelles infrastructures et équipements publics.

Le rapport de la Commission doit être déposé au plus tard le 31 mars 1999. Ses recommandations doivent permettre au gouvernement de négocier les bases du nouveau pacte fiscal.

Les 15 juillet et 1^{er} août 1998, la Commission a invité les particuliers, les groupes et les organismes intéressés à s'inscrire pour participer aux audiences de la Commission qui se sont déroulées du 23 septembre au début du mois de novembre à Montréal, Québec, Chicoutimi, Rimouski et Rouyn-Noranda.

La Fédération s'est inscrite pour participer aux audiences. Ainsi, à l'occasion de la première réunion du Conseil général, les 21 et 22 août dernier, on se rappellera que, à l'unanimité, les représentants et représentantes des commissions scolaires ont adopté par résolution les grandes orientations du mémoire devant être déposé à la Commission nationale sur les finances et la fiscalité locales.

ORIENTATIONS DU MÉMOIRE DE LA FCSQ

En premier lieu, la Fédération souligne que la réforme de la fiscalité locale doit amener un meilleur partage de la richesse, des pouvoirs et des responsabilités des divers niveaux de gouvernement et une distribution plus équitable du fardeau fiscal pour tous les contribuables.

Le rapport de la Commission doit être déposé au plus tard le 31 mars 1999.

La FCSQ considère également que toute réforme d'envergure de la fiscalité locale exige au préalable une véritable rationalisation dans le nombre et la gestion des municipalités afin de dégager des marges de manœuvre financières qui pourront être réaffectées à l'éducation sans augmenter le fardeau fiscal des contribuables.

En second lieu, comme les membres du Conseil général l'ont fait valoir, le mémoire note que les commissions scolaires font un effort constant pour améliorer la gestion des fonds publics. Compte tenu de leur expertise, elles doivent demeurer responsables des équipements scolaires et du transport des écoliers.

Cependant, la formule actuelle de taxation ne permet pas aux commissions scolaires de disposer d'une véritable marge de manœuvre pour répondre aux besoins de la population. La Fédération demande une mise à jour de la formule de péréquation, l'abolition du plafond de l'impôt foncier, ainsi que le retrait de la formule référendaire pour la taxation.

De plus, les mécanismes de taxation devraient être modifiés de façon à responsabiliser les citoyens et les citoyennes, dont les choix contribuent à l'étalement urbain. Il faudrait donc rendre possible la taxe de secteur et étendre la possibilité de redevances de développement aux équipements scolaires. Finalement, le mémoire rappelle que tout projet de décentralisation vers les commissions scolaires ou impliquant des responsabilités assumées par les commissions scolaires doit être soumis à la Table Québec - Commissions scolaires. Le président de la Fédération en avait d'ailleurs fait mention à la ministre de l'Éducation à l'occasion de sa visite aux membres du Conseil général, le 21 août dernier.

La Fédération des commissions scolaires du Québec a présenté ce mémoire à la Commission nationale sur les finances et la fiscalité locales le 24 septembre dernier. Les commissaires semblent avoir accueilli avec ouverture les propositions de la Fédération. Il faudra cependant attendre en mars prochain afin de connaître le contenu des recommandations de la Commission.

Conseiller en
développement pédagogique
à la FCSQ
bdolbec@fcsq.qc.ca



Prendre le virage du succès : une réforme bien engagée

« **L**a vitesse de croisière est atteinte » c'est en ces mots que la ministre de l'Éducation amorçait son bilan des travaux réalisés à la mi-juin 1998.

En décrivant systématiquement les actions entreprises dans chacune des lignes d'action, les propos de la ministre permettaient à un profane de croire que la réforme planifiée était achevée, que le projet de politique de la formation continue deviendrait le dernier chantier à parachever. Nous n'en sommes pas encore là.

Il faut reconnaître que la réforme de l'éducation est bien engagée. Peu d'intervenants auraient pu prédire qu'on abattrait autant de travail sur un aussi grand nombre de fronts, en si peu de temps !

De la petite enfance à l'enseignement supérieur, il y a eu de l'action dans tous les secteurs. Pourtant, il faudra du temps pour assurer la réussite de la réforme et pour constater le succès de plusieurs de ses aspects. Certaines mesures ont pu être instaurées, alors qu'il faudra quelques années avant qu'elles soient stabilisées. Pour d'autres actions, la mise en œuvre sera un long cheminement.

On peut parfois modifier des règles, des normes et des programmes et en faire la mise en œuvre rapidement. Toutefois, lorsqu'on touche à la culture des gens, aux valeurs et aux croyances qui motivent leurs actions, force nous est de reconnaître que le temps devient une ressource précieuse. En effet, on ne change pas ses croyances, ses valeurs, comme on change une norme, si importante soit-elle.

Développer la qualité démocratique de ce service public qu'est l'éducation constitue certainement un de ces changements longs qu'il nous faut planifier. Si l'on explicite cette intention, nous pourrions y associer des notions de justice et d'équité,

de respect des personnes et des groupes, de transparence et d'ouverture. Pour développer des qualités, pour mettre en œuvre des changements, il faut d'abord prendre conscience de ce que recouvrent ces qualités, prendre conscience des valeurs qui y sont associées.

**On ne change pas
ses croyances,
ses valeurs,
comme on change
une norme,
si importante
soit-elle.**

Pour notre système public d'éducation, un sens aigu de la démocratie prévaudra afin qu'il soit supporté par la population, par les communautés locales. Plus que jamais on devra y voir une responsabilité partagée. C'est dans ce contexte qu'apparaîtront la solidarité et la convergence qui nous permettront de relever de grands défis.

Quand on parle de responsabilité partagée, cette réalité nous amènera à un nouvel examen des fonctions et des pouvoirs qui sont confiés aux groupes et aux personnes. C'est ainsi qu'il faudra reconnaître l'aire propre à l'action des uns et des autres, le bien-fondé des devoirs qui sont définis et les conditions que définit un État démocratique pour accomplir cette importante mission. Cette démarche permettra aux intervenants de réaliser que des missions publiques telles que l'éducation demeurent de responsabilité publique, que l'État ne peut s'en départir ou s'en écarter. Les délégations de mandats qui surviennent dans notre système d'éducation demeurent ainsi conditionnelles à l'acceptation des caractéristiques et des contraintes qui y sont attachées.

C'est ainsi que les devoirs des instances décentralisées que sont les commissions scolaires sont caractérisés par les exigences auxquelles sont astreints les élus au niveau provincial : justice, équité, transparence et ouverture, respect des personnes et des groupes.

Dans ce contexte de transparence et de partage de responsabilités, dans ce contexte de mission publique d'État, il devient facile de concevoir que les fonctions d'évaluation et de contrôle devront être développées afin que chaque niveau de responsabilité puisse faciliter la reddition de comptes des élus envers les citoyens, du ministre à l'assemblée nationale, du député ou du commissaire d'écoles envers leur électeur. Et, bien sûr, de l'école envers sa communauté.

35^e MONDIAL DES MÉTIERS

Le 35^e Mondial des Métiers aura lieu à Montréal, du 11 au 14 novembre 1999, et rassemblera plus de 1 800 compétiteurs, experts, délégués et accompagnateurs provenant de 31 pays.

Cent mille visiteurs sont attendus au Stade olympique pour assister à cette compétition où près de 600 jeunes de moins de 22 ans défendront les couleurs de leur pays en réalisant une performance technique de très haut niveau dans leur métier; qu'il s'agisse de mécanique de précision, d'électricité, de cuisine, 38 métiers et techniques seront ainsi mis en valeur.

C'est une sortie majeure à planifier pour vos élèves afin de valoriser la formation professionnelle : du 11 au 14 novembre 1999, au Stade olympique.

La direction de centre et le conseil d'établissement

La Loi sur l'instruction publique, amendée par la loi 180, établit deux types de centres : un centre d'éducation des adultes et un centre de formation professionnelle.

Dans les deux cas, la Loi institue un conseil d'établissement dans lequel participe, non seulement les membres du personnel du centre, mais également les représentants des groupes socioéconomiques, socio-communautaires, des entreprises et même des parents d'élèves dans le cas du centre de formation professionnelle.

Depuis la parution de l'avant-projet de loi, plusieurs commentaires ont fusé concernant le conseil d'établissement. Certains étaient enthousiastes, d'autres indifférents, d'autres avaient développé une antipathie à ce surcroît de travail qui s'ajoute à une tâche déjà lourde. Certaines personnes rêvaient de réaliser leur désir d'indépendance par rapport à la commission scolaire alors que d'autres ne voulaient pas devenir « dépendants » du pouvoir politique.

QU'EN EST-IL EXACTEMENT ?

Si on prend le temps de réfléchir à cette nouvelle réalité, on en arrive à la conclusion que le conseil d'établissement présente des opportunités extrêmement intéressantes pour le centre. Par ailleurs, certaines précautions sont de mise et il faut procéder avec minutie. On ne peut pas et on ne doit pas improviser la mise en place d'un conseil d'établissement.

Quelles sont les cinq grandes opportunités que représente un conseil d'établissement pour un centre d'éducation des adultes ou un centre de formation professionnelle ?

1 Participation élargie - Pour la participation ça va. Quel sens donner au qualificatif « élargie » ? « Élargie » ne signifie pas qu'il y a plus de participation, mais que

la participation va impliquer plus de personnes - va impliquer d'une façon différente le personnel du centre de même que les représentants. Le *Petit Larousse* définit élargir comme : « accroître l'importance de ». C'est dans ce sens qu'un conseil d'établissement favoriserait une plus grande participation. En ce sens, le conseil d'établissement, par la participation de plusieurs intervenants, doit favoriser le rayonnement du centre dans sa communauté; ce rayonnement nous engage sur les chemins d'une communication élargie.

Le conseil d'établissement présente des opportunités extrêmement intéressantes pour le centre.

2 Communication élargie - Un vieil adage organisationnel dit « Dites-moi comment vous communiquez et je vous dirai quelle organisation vous êtes ». Le conseil d'établissement est l'occasion pour la direction du centre d'établir un véritable « lien » de communication avec son environnement. En effet, non seulement la Loi prévoit-elle que le conseil d'établissement doit faire connaître ses services, mais il doit également rendre compte de la qualité des services. C'est une occasion pour la direction du centre de proposer un plan de communication et une reddition de comptes. Cette reddition de comptes est un élément extrêmement important dans la crédibilité qu'un centre acquiert dans son environnement et dans sa communauté.

3 Une nouvelle facette de rayonnement d'un centre est celle de la coopération élargie. Le mot coopération est pris dans son sens de « coopérative de participation » à une œuvre commune où, ensemble, différents établissements scolaires de la même commission sont appelés à mettre en commun des biens et des services. Dans le cas du centre d'éducation des adultes et de formation professionnelle, cette coopération s'élargit à différents intervenants et organisations des domaines sportif, culturel, social, socio-communautaire, socioéconomique. Il s'agit donc d'une très belle occasion pour un centre, par la coopération, d'élargir son offre de services et d'être un réel « acteur du milieu » avec son environnement socioéconomique et socio-communautaire.

4 Une responsabilité élargie - Le concept de responsabilité est intimement lié à celui de mandat et des grandes orientations. Un des premiers pouvoirs que la Loi reconnaît au conseil d'établissement est celui d'adopter les grandes orientations du centre de même que son plan d'action sur proposition de la direction de centre préparée en collaboration avec les différents partenaires. Par son plan d'action, le centre est appelé à faire connaître à la communauté sa contribution, non seulement par une offre de service, mais aussi en jouant un rôle actif dans la communauté. Ce plan d'action est le cœur de la reddition de comptes dans la communauté.

5 Enfin, dernière opportunité et non la moindre; c'est probablement la plus importante en ce qui touche la quintessence de ce qu'est un centre d'éducation des adultes et de formation professionnelle à savoir la pédagogie élargie. Pédagogie



qui tient compte des différents processus et moyens d'apprentissage. La pédagogie du centre peut aussi être andragogie, selon ses clientèles. Elle doit, en lien avec le régime pédagogique, favoriser autant l'apprentissage de groupe que l'apprentissage individualisé. Comme le conseil d'établissement est appelé à adopter la mise en place du régime et des services pédagogiques, voilà une magnifique occasion de faire preuve d'originalité dans les services de la commission scolaire ou avec d'autres intervenants de l'environnement; pensons entre autres aux CLSC et autres partenaires dans le domaine socioculturel.

Ces cinq opportunités s'accompagnent de précautions autant dans la mise en place que dans le bon fonctionnement du conseil d'établissement.

- 1 Participation élargie - Pour réaliser cet objectif, la direction du centre a à travailler de concert avec les différents intervenants pour faire en sorte que le conseil d'établissement soit vraiment un lieu de participation et non un lieu de lutte de pouvoirs entre les tendances opposées. Un conseil d'établissement n'est pas une table de négociations.
- 2 Communication élargie - Établir une communication élargie c'est établir un processus exigeant qui requiert de l'honnêteté et de la transparence dans sa reddition de comptes. Il est impératif que chacune des directions de centre s'habilite à produire un plan d'action et s'inspire des normes de qualité ISO-9000 pour faire la démonstration sans équivoque qu'un service de qualité a été rendu.
- 3 Coopération élargie - Parler de coopération c'est parler de partage, c'est parler d'ouverture. Il faut vraiment que la direction du centre s'engage dans un processus « donnant-donnant » ou « gagnant-gagnant ». Il ne faut pas que la coopération aboutisse à une utilisation abusive des services de l'autre sans qu'il y ait des retombées pour le partenaire, pour la commission scolaire et pour la communauté.
- 4 Responsabilité élargie - Une responsabilité élargie c'est un processus où doit s'exercer la solidarité dans la conséquence des décisions. Le directeur de centre est appelé à faire des propositions audacieuses. Il doit apprendre à savoir oser et à savoir risquer, car un centre d'éducation des adultes ou un centre de formation professionnelle est toujours « condamné » à performer, autrement il est appelé, à très brève échéance, à disparaître. Il faut préparer le « terrain » et les « idées ».
- 5 Pédagogie élargie - Finalement, parler de pédagogie élargie c'est parler d'un processus où les partenaires professionnels de l'enseignement sont appelés à jouer un rôle clé. Il faut une implication des partenaires et il faut susciter un

mouvement d'adhésion du personnel pour que le client du centre soit assuré de recevoir, non seulement un service de qualité, mais aussi un service adapté à son véritable besoin et ainsi pouvoir atteindre les objectifs que le ministère a fixés au centre : instruire, socialiser et qualifier. Le processus éducatif de tout centre n'a qu'un seul but : l'acquisition, l'actualisation et l'utilisation des connaissances.

CONCLUSION

En conclusion, il faut définitivement travailler à implanter et à établir des conseils d'établissement « efficaces ». La direction de centre doit consacrer temps et énergie à ce travail et cette opération ne doit pas être improvisée. Elle requiert de la direction du centre, une ouverture, une formation préalable, une compréhension poussée des différents articles de Loi, une capacité à motiver le personnel et à « embrigader » les gens dans un processus de qualité qui fera en sorte que le centre rayonnera et contribuera au développement socioéconomique de sa région.

La direction de centre doit investir des énergies dans la mise en place du conseil d'établissement plutôt que d'investir des énergies dans une résistance sans lendemain.

Un centre d'éducation des adultes ou un centre de formation professionnelle doit très tôt être perçu comme un lieu de « partenariat », un lieu de « développement » et surtout un lieu où la formation continue prend tout son sens par le rôle « visionnaire » de son conseil d'établissement.

**La direction
de centre
doit consacrer
temps et énergie
à ce travail et
cette opération
ne doit pas être
improvisée.**



Nouvelle fonction, nouveaux défis Plus de 500 participants !

Près de 500 nouveaux commissaires d'écoles ont été élus en juin dernier. Afin de mieux leur faire connaître leur nouvelle fonction, la Fédération des commissions scolaires du Québec a offert une série de sessions de perfectionnement à leur intention, intitulée : *Nouvelle fonction, nouveaux défis*.

Également destinée aux commissaires d'expérience, la quinzaine de sessions offertes dans toutes les régions du Québec ont attiré plus de 500 personnes depuis le 11 septembre dernier.

DES OBJECTIFS PRÉCIS

La session de perfectionnement *Nouvelle fonction, nouveaux défis* visait trois objectifs :

- sensibiliser les commissaires aux deux grandes composantes de leur fonction : administration de la commission scolaire et représentation de la population;
- sensibiliser les commissaires aux dimensions politique et collective de leur rôle;
- sensibiliser les commissaires à l'importance de développer une collaboration soutenue avec tous les intervenants de leur milieu dans le cadre de leurs fonctions.

Pour optimiser l'atteinte de ces objectifs, le contenu de cette session a été élaboré en tenant compte du contexte fort différent dans lequel œuvrent maintenant les commissions scolaires. Les commissaires ont donc pu aborder les différentes parties de cette session en les mettant en relief avec plusieurs préoccupations : le taux de

participation aux dernières élections scolaires, les nouvelles responsabilités confiées aux conseils d'établissement, la modification importante apportée à la répartition des pouvoirs entre la commission scolaire et les écoles, les préoccupations et les impacts éventuels des travaux de la Commission nationale sur les finances et la fiscalité locales.

Les évaluations reçues témoignent d'une grande satisfaction tant en ce qui a trait au contenu de la session qu'aux échanges.

Le contenu de la session reposait également sur les évaluations faites par les commissaires qui ont participé aux sessions destinées aux nouveaux commissaires en 1990 et 1994. Ces évaluations suggéraient notamment d'axer davantage le contenu sur les principales habiletés que tout commissaire devrait développer et utiliser pour remplir efficacement sa fonction.

COLLABORATION DE PARTENAIRES

Pour s'assurer de la pertinence de l'ensemble du contenu de cette session de perfectionnement, la Fédération des commissions scolaires a mené plusieurs étapes de validation formelles et informelles auprès de membres et de partenaires du réseau. Il est intéressant de souligner la

collaboration de ces précieux partenaires : le conseil des commissaires de la Commission scolaire de Laval, l'Association des directeurs généraux de commissions scolaires (ADIGECS), la Commission professionnelle du secrétariat général de l'Association des cadres scolaires du Québec ainsi que la participation de commissaires et d'ex-commissaires connaissant bien les attentes du réseau en matière de perfectionnement.

ÉVALUATIONS POSITIVES

Jusqu'à maintenant, le bilan du perfectionnement des commissaires de 1998 s'annonce fort positif. Les évaluations reçues témoignent d'une grande satisfaction tant en ce qui a trait au contenu de la session qu'aux échanges entre participants et participantes. Un examen rapide des évaluations a également permis d'identifier un intérêt très fort des participantes et des participants pour le développement d'activités de soutien afin d'améliorer leur leadership (50 %), ainsi que leur efficacité comme représentantes et représentants des citoyennes et citoyens (60 %).

Tous les efforts de planification de perfectionnement sont maintenant axés sur le développement du contenu du congrès que tiendra la Fédération en juin prochain. Cependant, une réflexion est déjà en cours pour convenir de d'autres contenus de perfectionnement pour l'année 1999-2000. Des informations plus précises vous seront transmises subséquemment dans un prochain numéro du *SAVOIR*.

L'analyse-conseil de la gestion Un outil fort précieux pour l'administration

La Fédération des commissions scolaires du Québec, en collaboration avec le ministère de l'Éducation, offre aux commissions scolaires un nouveau service d'analyse-conseil de la gestion (A.C.G.) de la santé et de la sécurité du travail et des régimes d'assurance salaire. Ce service facultatif est offert gratuitement depuis bientôt un an.

POURQUOI OFFRIR UN TEL SERVICE ?

Depuis quelques années déjà, la gestion de l'assiduité au travail est au centre de nos préoccupations et plusieurs interventions ont été menées par la Fédération et le ministère auprès des commissions scolaires pour tenter principalement de réduire les coûts qui sont liés à l'absentéisme à la suite d'une maladie ou d'un accident. Au cours des cinq dernières années, la Fédération a formé des groupes de travail auprès des commissions scolaires qui sont assujetties au régime rétrospectif de la cotisation de la CSST. Ces groupes de travail ont pour objectif principal de réduire les coûts des lésions professionnelles et des régimes d'assurance salaire. À deux reprises à chaque année, les représentants des commissions scolaires se rencontrent pour faire le point sur l'état général de leur dossier. Cette opération, menée auprès des commissions scolaires, a donné d'excellents résultats sur le plan financier, plus particulièrement pour le dossier de la santé et de la sécurité du travail.

Par ailleurs, en juin 1996, le Vérificateur général déposait à l'Assemblée nationale son rapport annuel et portait un jugement sévère sur la

gestion de l'assurance traitement dans l'ensemble des réseaux de l'éducation, de la fonction publique et de la santé. À la suite de la parution de ce rapport, la Fédération et le ministère ont convenu de produire un *Guide d'une saine gestion de l'assiduité au travail en milieu scolaire*.¹ Ce guide a été diffusé au printemps auprès de l'ensemble des commissions scolaires pour catholiques et pour protestants du Québec lors de rencontres régionales de formation sur le sujet.

Ce service facultatif est offert gratuitement depuis bientôt un an.

Le nouveau service d'analyse-conseil de la gestion s'inscrit donc dans la foulée de ces interventions menées auprès des commissions scolaires et permet d'assurer une gestion plus efficace du dossier de l'assiduité au travail.

EN QUOI CONSISTE CE NOUVEAU SERVICE ?

Le système d'analyse-conseil, proposé par la FCSQ aux gestionnaires du réseau de l'éducation, a pour objectif d'assurer la prise en charge de la gestion intégrée de la santé et de la sécurité du travail ainsi que des régimes d'assurance salaire. Il permet aux gestionnaires d'identifier les problèmes de gestion et de trouver les solutions appropriées. Déjà éprouvé avec succès dans les établissements du réseau de la santé, ce système a été adapté aux réalités et au vécu des commissions scolaires pour en assurer le succès dans notre réseau.

L'A.C.G. se présente avant tout comme une démarche de vérification des éléments essentiels d'un système de gestion des dossiers de la santé et de la sécurité du travail et de l'assurance salaire dans une organisation. Comme son appellation l'indique, il comporte une dimension d'analyse et une dimension de conseil.

La dimension d'analyse porte sur les cinq volets suivants : le diagnostic organisationnel, la gestion financière, la gestion des dossiers des lésions professionnelles, la gestion de la prévention et celle des régimes d'assurance salaire. Il s'agit donc d'un processus qui a pour objectif d'analyser les informations sur la gestion de la santé et de la sécurité d'une organisation en fonction d'un cadre de référence afin de porter un jugement sur la valeur du système de gestion. Ce processus permet aussi la remise en question des actions et, plus particulièrement, des inactions. Il repose sur une cueillette et sur une analyse systématiques des informations factuelles relatives au système de gestion.

La dimension conseil est l'autre aspect fondamental de la démarche car elle découle de l'analyse. En effet, l'A.C.G. conseille l'organisation quant aux orientations à prendre et aux actions à mettre en œuvre pour améliorer la gestion de l'assiduité au travail. Il s'agit donc d'un outil d'orientation et de prise de décision qui apporte rapidement aux gestionnaires des recommandations utiles, pratiques et reconnues pour mieux gérer les accidents du travail, les maladies professionnelles et les régimes d'assurance ainsi que la dimension financière qui y est liée.



L'analyse-conseil est complétée par la production d'un rapport écrit comportant des recommandations et des pistes claires pour l'organisation pouvant mener facilement à l'élaboration d'un plan d'action.

Le cheminement ne serait pas complet sans qu'un suivi ne soit assuré. La commission scolaire pourra donc bénéficier, à sa demande, d'une opération de suivi qui sera menée un an après la production du rapport.

LES ÉTAPES DE RÉALISATION DE L'A.C.G.

L'analyse-conseil de la gestion est réalisée par une équipe de deux personnes dont l'expertise est reconnue dans le domaine de la gestion de l'assiduité au travail. Le déroulement d'une analyse-conseil comporte les étapes suivantes.

- 1 La planification d'une rencontre avec la direction générale de la commission scolaire pour lui présenter l'ensemble du projet.
- 2 La transmission par la commission scolaire des différents documents aux personnes-ressources pour fins d'analyse.
- 3 L'analyse-conseil de gestion comporte l'étude d'au moins dix dossiers (cinq en santé et sécurité et cinq en assurance salaire). De plus, des entrevues sont menées par les personnes-ressources auprès des principaux intervenants de la commission. Cette étape dure environ trois jours.
- 4 Les personnes-ressources procèdent par la suite à l'analyse des informations recueillies.

- 5 Le rapport de l'A.C.G. est ensuite soumis à la direction générale de la commission.
- 6 Un plan d'action peut être élaboré à partir des recommandations contenues dans le rapport.
- 7 Un an après la présentation du rapport, une opération de suivi est offerte à la commission scolaire qui le demande.

UN SERVICE FORT APPRÉCIÉ DES COMMISSIONS SCOLAIRES

La Fédération a présenté son nouveau service d'analyse-conseil de la gestion aux représentants des commissions scolaires au printemps de l'année 1997.

La Commission scolaire Jérôme-Le Royer a été la première à tenter l'expérience en avril 1997; par la suite, la Commission scolaire South Shore s'est également engagée dans ce projet en mai 1997.

À l'automne 1997, les commissions scolaires des Patriotes et de Sainte-Thérèse ont été rencontrées tour à tour par les personnes-ressources. À la demande de ces commissions, un rapport conjoint détaillé leur fut remis pour les aider à préparer un plan d'action pour la nouvelle Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles.

Au printemps 1998, des A.C.G. ont été réalisées auprès des commissions scolaires suivantes : Saint-Jérôme, Sherbrooke, Laurenval, CECM, CECQ, de La Jeune-Lorette, CEPGM, des Chutes-de-la-Chaudière, Lévis et Lotbinière.

D'autres A.C.G. sont actuellement en voie de réalisation pour les commissions scolaires nouvelles suivantes : Eastern Townships, des Affluents, des Grandes-Seigneuries, de la Beauce-Etchemin, de l'Énergie, Marie-Victorin et Lester-B.-Pearson.

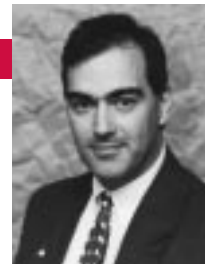
Le système d'analyse-conseil permet aux gestionnaires d'identifier les problèmes de gestion et de trouver les solutions appropriées.

Au printemps 1999, il est prévu d'offrir ce service aux commissions scolaires des Samares, des Premières-Seigneuries, du Chemin-du-Roy, de la Côte-du-Sud, du Val-des-Cerfs, des Chênes et des Découvreurs.

D'ici le 30 juin 2000, la Fédération pourra offrir ce service à d'autres commissions intéressées par ce projet.

¹ « Guide d'une saine gestion de l'assiduité au travail en milieu scolaire », Fédération des commissions scolaires du Québec, 1997, document 5679.

Avocat et conseiller
juridique à la FCSQ
aguimont@fcsq.qc.ca



La libéralisation des marchés publics Application aux commissions scolaires

Si les administrateurs scolaires connaissent l'existence des accords de libéralisation des marchés publics convenus entre le Québec et le Nouveau-Brunswick et entre le Québec et l'Ontario au cours des dernières années, les règles régissant leur application dans le réseau scolaire sont méconnues par les principaux intéressés. La raison est simple : ces ententes ne pouvaient lier les commissions scolaires que si le législateur québécois modifiait la Loi sur l'instruction publique. Il était donc inutile de s'y intéresser tant que les modifications législatives n'étaient pas apportées à la loi. Or, ces modifications législatives sont maintenant adoptées et les dispositions réglementaires qui encadreront cette réforme dans le domaine des travaux de construction franchissent actuellement l'étape de la consultation. Notre objectif n'est pas d'expliquer toute la mécanique mise en place par ces ententes, mais d'en présenter les grandes lignes afin de sensibiliser les administrateurs scolaires aux changements qui s'amorcent dans le domaine des acquisitions de biens ainsi que dans le domaine des travaux de construction.

LA LOI SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Depuis le 1^{er} juillet 1998⁽¹⁾, l'article 266 de la Loi sur l'instruction publique exige que l'acquisition de biens meubles et la construction de biens immeubles se fassent dans le respect d'un accord intergouvernemental de libéralisation du commerce.

En marge de cette modification, un projet de règlement fut publié dans la *Gazette officielle du Québec* du 8 juillet 1998 indiquant l'intention du gouvernement de modifier le Règlement sur les contrats de construction des immeubles des commissions scolaires afin de le rendre conforme au contenu de ces ententes⁽²⁾.

Soulignons que l'article 266 ne concerne que les contrats visant l'acquisition de biens meubles et les travaux de construction. Les contrats de service ne sont donc pas soumis au respect des ententes de libéralisation des

marchés publics. Cette situation est quelque peu surprenante si l'on considère que les lois applicables au monde municipal prévoient spécifiquement que les contrats de service sont assujettis aux ententes de libéralisation des marchés publics. À moins d'une modification législative, une commission scolaire ne serait donc pas tenue d'étendre au territoire du Nouveau-Brunswick et de l'Ontario une offre visant l'entretien ménager de ses établissements.

LES ENTENTES DE LIBÉRALISATION DES MARCHÉS PUBLICS

Ces ententes permettent aux entreprises d'avoir accès aux occasions d'affaires offertes par les ministères et les organismes publics sans égard à la province d'origine de sa place d'affaires ou de son produit. Pour les commissions scolaires, l'entente entre le Québec et l'Ontario est applicable pour tous les marchés d'une valeur de plus de 100 000 \$ (biens et construction) alors que l'entente entre le Québec et le Nouveau-Brunswick est applicable seulement aux marchés de construction d'une valeur de plus de 100 000 \$.

Certaines règles particulières sont prévues afin d'assouplir la portée de ces ententes.

Malgré les contraintes mises en place par ces ententes, certaines règles particulières sont prévues afin d'en assouplir la portée. Voici quelques exemples.

- Aucune disposition des ententes n'empêche une commission scolaire d'exiger que :
 - a) les biens acquis soient produits au Québec ou en Ontario;
 - b) l'entrepreneur en construction ou les sous-traitants soient établis au Québec, en Ontario ou au Nouveau-Brunswick.

- Une commission scolaire peut mettre en place une mesure accordant une marge préférentielle basée sur le contenu ou la valeur ajoutée des biens ou travaux.
- Une commission scolaire peut choisir de diffuser un appel d'offres, soit par le biais de journaux prédéterminés, soit par un système électronique d'appel d'offres (MERX) ou soit par un fichier de fournisseurs si certaines conditions sont rencontrées.
- Une commission scolaire peut évaluer les offres reçues en tenant compte de la qualité, de la quantité, de la livraison, des services d'entretien ainsi que de l'expérience et de la capacité financière requises du fournisseur.
- Une commission scolaire peut limiter un appel d'offres à des biens ou fournisseurs préalablement certifiés, qualifiés ou enregistrés par un organisme accrédité par le Conseil canadien des normes.

Par ailleurs, ces ententes permettent à une commission scolaire de contracter avec un fournisseur de son choix lorsqu'il s'agit d'un marché unique. Voici quelques exemples :

- pour assurer la compatibilité d'un produit avec des produits existants;
- lorsque les biens ne peuvent être fournis que par un seul fournisseur;
- pour des travaux exécutés dans le cadre d'une garantie visant le bien original.

Enfin, soulignons qu'une commission scolaire peut se soustraire des ententes lorsqu'il s'agit d'un marché devant être conclu lors d'une situation d'urgence imprévisible et que les biens ou travaux ne pourraient être obtenus en temps utile en suivant les procédures prévues dans les ententes.

(1) *Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et diverses dispositions législatives L.Q. (1997), chapitre 96.*

(2) *Gazette officielle du Québec, 8 juillet 1998, 130^e année, n^o 28, p. 3711.*

Une valeur ajoutée pour les commissions scolaires

« Le service Desjardins d'encaissement par boîte postale »

Les caisses Desjardins mettent une nouvelle valeur ajoutée à la portée des commissions scolaires : « le service d'encaissement par boîte postale ». Ce nouveau service optionnel s'inscrit parmi les services de perception de comptes offerts à la clientèle des entreprises et des organismes publics par le biais des caisses Desjardins. Avec cet ajout à la gamme de nos produits et services, les commissions scolaires qui utilisent déjà le Service informatisé de perception de comptes (SIPC) ou le Service de perception de comptes universel Desjardins (SPCUD) – ou qui désirent le faire – pourront confier à Desjardins le traitement intégré des paiements de comptes de taxes effectués par chèques et expédiés par la poste en provenance des contribuables résidant sur leur territoire.

DES AVANTAGES POUR LES COMMISSIONS SCOLAIRES

La commission scolaire qui bénéficiera de ce service y gagnera en efficacité dans la gestion de ses comptes-clients. Plus précisément :

- elle se libérera des tâches administratives;
- elle dégagera du personnel affecté à des tâches non stratégiques;
- elle économisera sur ses coûts de traitement et accélérera les entrées de fonds;
- elle réduira les erreurs de saisie et, conséquemment, le nombre de plaintes des clients.

Tout ceci est possible grâce à l'utilisation de la technologie de l'image par la Centrale Desjardins, à la gestion informatisée des chèques postdatés, à l'injection automatisée des transactions de paiements et à la production d'outils de gestion sur mesure.

UN VRAI SERVICE SUR MESURE

Le service a été conçu pour les grands émetteurs de factures, mais spécialement pour les organismes publics dont les commissions scolaires. À cet égard, le service comprend :

- l'adhésion au service sur une base périodique ou continue, en fonction de vos besoins spécifiques;
- la levée de votre boîte postale n'importe où au Québec;
- l'ouverture mécanisée des enveloppes-réponses et le traitement par l'image des chèques et des factures;
- le traitement de tous les types de paiements, qu'ils soient simples ou multiples, complets ou partiels, rétrodatés ou postdatés;
- le dépôt quotidien à votre caisse Desjardins des sommes qui vous sont dues;



- la production quotidienne de rapports détaillés de contrôle afin de faciliter la mise à jour de vos systèmes-clients. Ces rapports peuvent être produits sur papier, sur support magnétique, en EDI, ou sur fichier télétransmis;
- la production de rapports de gestion facilitant votre gestion de trésorerie et de chèques postdatés;
- la production optionnelle d'un disque numérique (CD-ROM), à la fréquence de votre choix (hebdomadaire ou mensuelle), comprenant les images digitalisées des chèques et des factures;
- un service de recherche, un service de retour de paiement et un service de délai de paiement.

Les organismes devront, par ailleurs, respecter certaines normes techniques, entre autres au sujet du format, de la qualité du papier et du contenu de leur facture (coupon de remise) et de leur enveloppe-réponse.

UN PROCESSUS D'ADHÉSION SIMPLE ET RAPIDE

- 1) Après avoir procédé à l'analyse de votre dossier et à certaines vérifications auprès de la Centrale, votre caisse Desjardins remplit et fait parvenir les documents d'adhésion requis à la Centrale Desjardins en y joignant les spécimens de facture et d'enveloppe-réponse.
- 2) La Centrale Desjardins crée le profil de votre organisme et prépare ses systèmes afin de pouvoir traiter à la date cible convenue et selon vos spécifications les paiements qu'elle récupérera.
- 3) Votre caisse Desjardins signe une convention de service avec votre commission scolaire et confirme la date cible d'implantation.
- 4) Vous avisez Postes Canada que la levée de la boîte postale sera désormais effectuée par la Centrale Desjardins.
- 5) À la date convenue, la Centrale Desjardins débute la levée de votre boîte postale et traite les paiements.

Généralement, le processus d'intégration requiert de six à huit semaines.

Si votre commission scolaire est intéressée au service Desjardins d'encaissement par boîte postale, que vous voulez entreprendre une démarche d'adhésion, ou encore si vous souhaitez en savoir plus, nous vous invitons à contacter un de nos conseillers à votre caisse Desjardins.

Les services Desjardins d'encaissement par boîte postale et de perception de comptes s'inscrivent dans la gamme des services de commerce électronique qui comprend également le retrait direct, le dépôt direct, le service EDI financier et le service AccèsD.